

Bretagne, Côtes-d'Armor  
Plounévez-Quintin  
Saint-Colomban  
Chapelle Saint-Colomban (Plounévez-Quintin)

## **Groupe sculpté (d'applique, demi-nature) : Vierge de Pitié, chapelle Saint-Colomban (Plounévez-Quintin)**

### **Références du dossier**

Numéro de dossier : IM22001408  
Date de l'enquête initiale : 1966  
Date(s) de rédaction : 1966, 1977, 1990  
Cadre de l'étude : inventaire topographique  
Degré d'étude : étudié

### **Désignation**

Dénomination : groupe sculpté  
Précision sur la dénomination : d'applique ; demi-nature  
Titres : Vierge de Pitié

### **Compléments de localisation**

Milieu d'implantation : en écart  
Emplacement dans l'édifice : bras nord, mur est

### **Historique**

Période(s) principale(s) : 1ère moitié 16e siècle

### **Description**

#### **Éléments descriptifs**

Catégorie(s) technique(s) : sculpture  
Éléments structurels, forme, fonctionnement : groupe relié ; revers plat

Matériaux : granite (monolithe) : taille directe, peint, polychrome

Mesures :

h = 85 ; la = 35 ; pr = 30

Représentations :

figures bibliques ; Vierge de Pitié

### **État de conservation**

mauvais état

Christ mutilé ; polychromie très écaillée.

## Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété publique

## Présentation

Ce dossier correspond à une transcription numérique d'éléments d'enquêtes antérieures à 2000. [Tout enrichissement est le bienvenu](#)

## Annexe 1

Etude d'inventaire sur le canton de Rostrenen, 1966 :

Lien [PDF](#)

## Illustrations



Croisillon nord, mur est : Piéta  
Phot. François Dagorn  
IVR53\_19692200877V

## Dossiers liés

Édifice : Chapelle Saint-Colomban (Plounévez-Quintin) (IA00004167) Bretagne, Côtes-d'Armor, Plounévez-Quintin, Saint-Colomban

Auteur(s) du dossier : J. Cadiou, Guillotte, Denise Moirez, Marie-Madeleine Tugores, Isabelle Barbedor

Copyright(s) : (c) Inventaire général



Croisillon nord, mur est : Piéta

IVR53\_19692200877V

Auteur de l'illustration : François Dagorn

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation